

Objet : à l'attention de Mme l'IA-Dasen, moyens mis en œuvre dans le cadre de la carte scolaire

Mme l'Inspectrice d'Académie, Directrice des Services de l'Éducation nationale de la Vienne,

À l'issue du CSA-SD du mercredi 2 septembre, vous avez annoncé la mise en place de deux enseignantes en « renfort », présentes sur les matinées, dans les écoles de Fleuré et d'Oyré pour l'année scolaire. Vous venez également de prendre une décision similaire pour l'école maternelle de Biard.

Nos organisations syndicales considèrent que la décision prise pour l'école de Biard était indispensable au regard de ses effectifs. Elle reste toutefois en deçà des attentes de la communauté éducative, puisqu'un renfort à mi-temps ne permet pas de répondre à l'ensemble des difficultés liées à l'accueil d'un nombre aussi important de très jeunes élèves.

Nous demandons donc que, pour l'école maternelle de Biard comme pour celles de Fleuré et d'Oyré, un bilan soit réalisé à l'issue de la première période. Il devra permettre d'évaluer si le renfort à mi-temps répond effectivement aux besoins ou si la situation nécessite la présence d'un enseignant à temps plein.

Le recours à des enseignants en « renfort », c'est-à-dire l'affectation d'un enseignant sur un poste de remplacement placé en surnombre dans une école ou une classe, n'est pas nouveau dans notre département. Cette pratique a déjà existé dans des proportions parfois importantes. Comme nous l'avons rappelé lors de l'instance du 2 septembre, trois postes à titre définitif avaient notamment été créés et spécifiquement dédiés à ces renforts, afin de répondre aux variations d'effectifs constatées à la rentrée, notamment en zone urbaine. Ces postes ont ensuite été supprimés par votre prédécesseur.

Il est aujourd'hui évident que vous serez amenée à recourir à nouveau à ces « renforts » au cours de l'année, de manière ponctuelle ou plus durable. Dans plusieurs écoles, notamment dans les établissements situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville à Poitiers, mais aussi dans d'autres secteurs du département, les équipes ont d'ores et déjà alerté sur la nécessité de disposer de moyens supplémentaires pour pouvoir exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Nos organisations sont donc favorables à ce que des renforts puissent être mobilisés dès lors qu'une équipe signale une situation nécessitant des moyens supplémentaires. Il nous paraît essentiel d'intervenir rapidement, afin d'éviter que des difficultés identifiées dès la rentrée ne s'installent et ne s'aggravent au fil des mois.

À plus long terme, nous défendons évidemment la mise en place de moyens pérennes et durables, notamment par le renforcement des réseaux d'aides spécialisées et, plus largement, par l'augmentation du nombre d'enseignants spécialisés sur l'ensemble du territoire. Mais en cette rentrée 2026, l'urgence est de répondre aux besoins exprimés par les équipes, y compris lorsque les solutions mises en place ne peuvent être que temporaires. Nous souhaitons néanmoins attirer votre attention sur une conséquence importante de cette situation : chaque enseignant affecté en « renfort » est un enseignant qui n'est plus disponible pour assurer des remplacements. Or, notre département connaît déjà, année après année, des difficultés importantes en matière de remplacement. Le recours croissant à ces moyens de renfort risque donc de fragiliser encore davantage le potentiel de remplacement départemental.

Au regard de ce constat, que nous espérons partagé car factuel, nous vous demandons Mme l'Inspectrice d'Académie, de solliciter le ministère afin de demander une dotation supplémentaire de postes pour pouvoir répondre aux besoins de nos élèves en cette année 2026/27, sans que le département ne se retrouve rapidement en difficulté de capacité de remplacement.

De la même manière, nous vous demandons de porter auprès de M. le Recteur cette réalité départementale : les besoins de renforts qui apparaissent dès la rentrée constituent de fait des besoins en emplois supplémentaires, mais ne sont pas pris en compte dans les chiffres de la dotation académique. Cette situation doit donc être intégrée aux discussions relatives à la répartition des moyens qui interviendra en janvier pour la préparation de la rentrée prochaine.

Nos organisations se tiennent à votre disposition pour échanger avec vous sur ces questions.

Veuillez croire en notre profond attachement au service public d'éducation.

La FSU-SNUipp 86
Le SE-Unsa 86